



Labyrinthe

10 | 2001
Numéro 10

Séminaire « Police, ordre public et insécurité », Institut d'études politiques de Paris

Olivier Renaudie



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1199>
DOI : 10.4000/labyrinthe.1199
ISSN : 1950-6031

Éditeur

Hermann

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2001
Pagination : 104-106

Référence électronique

Olivier Renaudie, « Séminaire « Police, ordre public et insécurité », Institut d'études politiques de Paris », *Labyrinthe* [En ligne], 10 | 2001, mis en ligne le 07 avril 2006, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1199> ; DOI : 10.4000/labyrinthe.1199

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Propriété intellectuelle

Séminaire « Police, ordre public et insécurité », Institut d'études politiques de Paris

Olivier Renaudie

- 1 Créé à l'initiative du Professeur Pierre Favre, le séminaire intitulé « Police, ordre public et sécurité » a vu le jour à la rentrée 1999 à l'Institut d'études politiques de Paris.
- 2 Lors de sa première année d'existence, ce séminaire a été divisé en deux périodes : dans un premier temps, des cours ont été dispensés par Pierre Favre, professeur à l'IEP de Paris, et Dominique Monjardet, chercheur au CNRS, afin d'asseoir les connaissances théoriques des participants en matière de police et de sécurité ; dans un second temps, une enquête collective a été menée à l'École nationale de police de Paris.
- 3 Lors de la seconde année d'existence de ce séminaire, sous la direction de Dominique Monjardet et Frédéric Ocqueteau, Directeur de recherche à l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI), l'accent a été mis sur le caractère pluridisciplinaire de la recherche en matière de police et de sécurité. C'est ainsi qu'à chaque séance (IEP, mercredi 17 h-19 h), un étudiant de DEA, un doctorant ou un jeune docteur était amené à présenter ses recherches avant d'en débattre avec l'assistance. Ce séminaire est ainsi devenu un véritable lieu d'échanges pour les étudiants et les jeunes chercheurs, toutes disciplines confondues, qui travaillent sur les questions de police et de sécurité¹. Parmi ceux qui sont intervenus l'an dernier, on peut notamment citer :
- 4 – **Geneviève Pruvost** ([gpruvost\(at\)free.fr](mailto:gpruvost(at)free.fr)), allocataire de recherche à l'EHESS, prépare une thèse en sociologie sur « l'accès des femmes à la violence légale (la mixité professionnelle dans la Police nationale des années 1970 à nos jours) ». Lors du séminaire, Geneviève Pruvost a évoqué les deux axes principaux de sa recherche : d'une part, expliquer en synchronie les conditions de possibilité d'entrée des femmes au sein d'un des deux monopoles masculins de la violence légale en réinscrivant la féminisation de la police dans l'évolution de la police après 1968 et en dégagant la place originale qu'occupent les femmes policiers dans l'histoire du travail féminin et dans l'élaboration

d'un espace public mixte ; d'autre part, montrer dans quelle mesure la division sexuelle du travail s'opère selon la double modalité du partage effectif de la violence légale et de la réactivation des stéréotypes assignés à chacun des deux genres ;

- 5 – **Cédric Moreau de Bellaing** ([cdebellaing\(at\) wanadoo.fr](mailto:cdebellaing@wanadoo.fr)), allocataire-moniteur à l'IEP de Paris, prépare une thèse en science politique sur « l'application différenciée des lois par les policiers ». Lors du séminaire, Cédric Moreau de Bellaing s'est interrogé sur le postulat selon lequel « Force doit rester à la loi ». En effet, il existe différents usages des lois mis en œuvre par les policiers dans leur travail quotidien et c'est en s'éloignant de la fiction réaliste/légaliste selon laquelle le policier est là pour appliquer la loi qu'il est possible de prendre acte des différentes contraintes qui pèsent sur l'action policière pour ajuster lois, codes et procédures aux situations quotidiennes. C'est ainsi que son travail de recherche consiste principalement, par le biais d'études empiriques, à repérer le moment où une loi n'est pas appliquée correctement, où un comportement devient une « faute » identifiée en tant que telle par les policiers, afin de procéder à une étude plus générale sur le rapport que les policiers entretiennent à la loi. L'objectif étant de rendre compte de la tension entre loi et pratiques policières, non pas en isolant des catégories distinctes et spécifiques, mais en mettant l'accent sur leur enchevêtrement et les principes pratiques de fonctionnement qui en découlent ;
- 6 – **Marylène Lieber** ([lieber\(at\)iresco.fr](mailto:lieber@iresco.fr)), doctorante à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, prépare une thèse en sociologie sur « la dimension de genre dans les politiques locales de sécurité ». Lors du séminaire, Marylène Lieber s'est interrogée sur le degré d'intégration de la dimension de genre des politiques locales de sécurité en s'inscrivant dans une réflexion plus large sur la place des femmes dans nos sociétés. En effet, si la sécurité est considérée depuis une vingtaine d'années comme synonyme de liberté et comme un droit fondamental des citoyens, cela ne manque pas de poser de nombreuses questions : les hommes et les femmes sont-ils égaux en la matière ? Leur accès à la sphère publique est-il similaire ? Le sexe est-il un facteur discriminant ? Comment ce dernier s'articule-t-il avec les autres caractéristiques sociales que sont les catégories sociales, l'appartenance ethnique ou l'âge ? En s'inspirant des expériences canadienne et italienne, qui sont autant de tentatives pour prendre en considération les expériences sociales sexuées dans les villes, il s'agit pour Marylène Lieber de penser à la fois la pertinence de ces politiques pour le groupe social non homogène que forment les femmes et, de ce fait, la relation que celles-ci, selon leur appartenance sociale, ethnique ou autre, entretiennent avec la sphère publique ;
- 7 – **Olivier Renaudie** ([orenaudi\(at\)club-internet.fr](mailto:orenaudi@club-internet.fr)), allocataire-moniteur à l'université Paris II-Panthéon-Assas, prépare une thèse de droit public sur « la Préfecture de police ». Lors du séminaire, Olivier Renaudie a mis l'accent sur le régime spécifique parisien en matière de sécurité et sur la pérennité d'une structure originale, la Préfecture de police. Jamais, en effet, le législateur n'a consenti à confier la responsabilité de l'ordre dans la capitale aux autorités locales, que celles-ci soient élues ou non. Étudiée à de nombreuses reprises par les historiens, la Préfecture de police a peu retenu l'attention des juristes. Pourtant, cette institution soulève de nombreuses questions au regard de la théorie générale de l'État, du droit administratif et de la science administrative. Parmi celles-ci, on peut notamment distinguer la question de l'originalité statutaire du Préfet de police qui conduit ce dernier à un véritable dédoublement fonctionnel, tantôt représentant de l'État, tantôt exécutif d'une collectivité territoriale.

NOTES

1. Ce séminaire ayant vocation à se pérenniser à travers cette formule de présentation d'une recherche et d'échanges, toute personne intéressée est priée de contacter l'un des participants pour plus d'informations.

AUTEUR

OLIVIER RENAUDIE

Orenaudi(at)club-internet.fr